

La Lettre du Maire N° 2



Ville de
Château-Arnoux-Saint-Auban



<https://www.facebook.com/MairieChateauArnouxSaintAuban/>
<http://www.chateau-arnoux-saint-auban.fr/>

03 Novembre / 2020



Madame, Monsieur,

Depuis ma dernière lettre, nous pensions avoir passé le pire avec le confinement et le déconfinement.

Nous étions inquiets à l'approche des grandes vacances d'été sur le fait que l'ensemble des français allaient pouvoir partir en vacances. C'était sans compter sur ce virus qui lui ne s'est pas arrêté de circuler dans notre pays ainsi que dans tous les autres pays d'Europe.

Depuis vendredi 29 octobre, nous sommes à nouveau confinés.

Même si certaines mesures ont été prises, le Président de la République a décidé ce nouveau confinement pour 4 semaines.

Après un recul de cet été, la contamination de notre population est maintenant plus importante qu'au mois de mars dernier, avec le risque de voir nos services de réanimation saturés comme c'est déjà le cas dans plusieurs départements, avec un personnel hospitalier proche de la rupture.

Ce qui change par rapport au 1^{er} confinement, c'est que tous les Services Publics restent ouverts. À Château-Arnoux-Saint Auban, tous les services qui accueillent du public sont accessibles et l'ensemble du personnel communal est à votre disposition pour vous apporter toute l'aide dont vous avez besoin.

L'ensemble des élus de notre commune sont eux aussi mobilisés et sont à votre écoute.

Les écoles ont rouvert le lundi 2 novembre, avec des mesures supplémentaires de sécurité.

Les enfants à partir de 6 ans devront porter un masque.

Le gouvernement, en accord avec le Ministre de l'éducation Nationale, a souhaité mettre en place ce nouveau protocole.

Malheureusement, une fois de plus les annonces ne sont pas suivies de faits, puisqu'il n'est pas question que l'Etat fournisse ces masques aux enfants. Les masques sont obligatoires parce qu'ils constituent un moyen de préservation de la santé : ils doivent être gratuits.

Une fois encore, la souffrance financière que vivent de nombreuses familles « est ignorée ».

Devant cette nouvelle situation, j'ai pris la décision en accord avec les élus, de faire le nécessaire pour que tous les enfants du primaire puissent obtenir des masques lavables (4 par enfant) qui ont été distribués dans les écoles dès lundi matin.

S'ajoutant aux angoisses et aux difficultés sanitaires, sociales et écologiques, notre société doit aussi faire face à d'ignobles attentats qui nous endeuillent et nous frappent d'effroi.

Depuis le mois de septembre, nous subissons de nouvelles attaques contre les lois de la République.

Nous assistons impuissants à des attentats sauvages, indignes d'un monde civilisé.

D'abord, contre un professeur Monsieur Samuel Paty, qui ne faisait que son travail en apprenant à ses jeunes élèves le respect de la laïcité et la liberté d'expression de la presse de notre pays.

Ces actes de barbarie se sont une nouvelle fois répétés jeudi dernier contre des fidèles catholiques dans une église de Nice, faisant trois victimes, avec de nouveau, la crainte que chaque fraction de notre peuple soit demain la cible des obscurantismes fanatiques.

Ne laissons pas le piège de la terreur nous faire oublier les fondements de notre démocratie, ce que cherchent précisément ceux qui incitent à ces actes ignobles. Il est important que nous nous rassemblions, non- croyants comme croyants de toutes confessions, dans le respect de la liberté de pensée et des lois de la République.

En toutes circonstances, défendons la laïcité, garante des libertés individuelles et de la liberté de conscience.

La solidarité sera au cœur de nos préoccupations.

Nous avons mis en place rapidement les nouvelles règles transmises par la Préfecture concernant les marchés du dimanche. Seul les stands alimentaires sont admis. Un nouveau coup dur pour l'ensemble de nos commerçants qu'ils soient présents sur le marché ou dans les commerces de notre commune.

Nous allons être très attentifs à leurs préoccupations, afin de pouvoir les aider à franchir ce nouvel épisode de confinement.

Nous allons officiellement exprimer notre volonté pour que l'ensemble du secteur marchand « non-prioritaire » soit traité avec équité, afin que les commerces de proximité ne subissent pas la concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne, sans pouvoir seulement accueillir la clientèle à l'approche des fêtes de fin d'année.

Nous allons être très attentifs à l'évolution de cette nouvelle crise sanitaire, qui va aggraver une situation déjà très difficile pour beaucoup d'entre vous, avec des pertes de revenus, perte pour certains d'un emploi, ou de moyens de subsistance. Pour répondre aux situations difficiles, les services du CCAS sont à votre écoute et à votre service et sont ouverts tous les jours.

Pour franchir cette nouvelle crise, il est important que l'ensemble de la communauté nationale joue le jeu de la solidarité, avec une répartition des efforts dans le respect de la solidarité et d'une vraie justice sociale.

Par ces temps difficiles, il est important que chacun d'entre nous respections les gestes barrières et portions le masque. Il en va de la santé de tous.

René Villard

Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban



Standard, accueil	04 92 33 20 00	Accueil général	04 92 33 20 16
Service population et état civil	04 92 33 20 02	Registre personnes vulnérables	04 92 33 20 16
Services techniques	04 92 33 20 01	Pour le portage de repas	04 92 33 20 16
Astreinte technique	06 09 54 52 02	Point d'information jeunesse	06 45 80 78 26
Police municipale	06 09 54 52 04		
	06 09 54 52 16		
Déchèterie (P2A)	04 92 64 28 48		
Service de l'eau	04 92 30 58 40		
			www.facebook/pijcasa04

La Préfecture a mis en place deux numéros d'information du public :

- Cellule d'information chargée de donner des renseignements sur les mesures de limitation de la propagation du virus : **04 92 36 73 11**
- Cellule d'information aux entreprises relatives aux mesures d'accompagnement des acteurs économiques du territoire : **04 92 36 73 00**

DEPLACEMENT

Tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est interdit à l'exception des déplacements pour les motifs prévus sur l'attestation dérogatoire. Ces attestations sont mises gracieusement à disposition par la Mairie dans tous les commerces ouverts et les accueils publics. Tel – 04.92.33.20.00